## Ministère de la culture et de la communication

Examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de 1<sup>ère</sup> classe

SESSION 2014

### Lundi 12 janvier 2015

### Epreuve écrite d'admission

Sujet principal, code: 14 DEC4 16262

L'épreuve écrite est constituée de quatre questions à réponses courtes à caractère professionnel, pouvant chacune prendre la forme d'un cas pratique, portant sur l'environnement professionnel des adjoints administratifs et sur les connaissances professionnelles propres aux fonctions qui leur sont attribuées.

(durée : 1 h ; coefficient : 2)

<u>Consigne</u>: Vous devez répondre aux questions et les écrire sur le présent document (recto uniquement) pour cette épreuve d'admissibilité.

#### **Avertissements:**

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- les candidats ne doivent pas joindre d'autres documents à leurs copies ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

#### Ce document comporte 9 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Page pour l'anonymat (1 page)
- Sujet (7 pages)

# Ministère de la culture et de la communication

Examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de 1<sup>ère</sup> classe

SESSION 2014

### Lundi 12 janvier 2015

#### Epreuve écrite d'admission

L'épreuve écrite est constituée de quatre questions à réponses courtes à caractère professionnel, pouvant chacune prendre la forme d'un cas pratique, portant sur l'environnement professionnel des adjoints administratifs et sur les connaissances professionnelles propres aux fonctions qui leur sont attribuées.

(durée : 1 h ; coefficient : 2)

#### **Attention:**

Complétez le papillon ci-dessous mais ne le détachez pas. Avant de remettre ce document aux correcteurs, le gestionnaire en effectuera l'anonymat.

	Ne rien inscrire dans cette case	
	Ne rien inscrire dans cette case	
Prénom(s) (en majuscules) Adresse personnelle :	:	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••

# Ministère de la culture et de la communication

Examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de 1<sup>ère</sup> classe

SESSION 2014

Lundi 12 janvier 2015

Epreuve écrite d'admission

## <u>SUJET</u>

-		*	7 .		• 📭		. •				•	1						
	1	1	ΙÞ	r	ıtı	Ca	<b>f1</b> 4	nn	de	26	tω	กก	91	m	en	ta	11	V

A/ Traduire en français les anglicismes suivants :
best-of:
remake :
newsletter:
e-mail :

B/ Corriger la lettre : les fautes à corriger en écrivant le bon mot en-dessous de la faute sur les pointillés prévus à cet effet.

Et compléter l'<u>**Objet**</u> du courrier suivant adressé aux ministères et institutions partenaires du programme Fonds Pascal sur les pointillés prévus à cet effet.

	Paris, le
	Le ministre de la culture et de la communication
	à
	Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
	à l'intention de Mme LEROY, Directrice de la recherche
	1, rue Descartes
	75005 PARIS
<u>Objet</u> :	
Vous apportez votre concours à la	a délégation générale à la langue française et aux langues
1.5	
de France pour la mise en œuvre de sont j	programme de soutien à l'interprétation simultané dans les
colloques internationales déroulant sur no	tre territoire et je vous en remercie vivement.
J'ai l'honneur de vous informé q	que le comité de sélection pour l'aide à l'interprétation
simultané, dit Fonds Pascal, se réunira le :	

Mercredi 3 mai à 15h

à la délégation générale à la langue française et aux langues de France 6, rue des Pyramides, 75001 PARIS

(métro Pyramides ou Tuileries)

					_		_	_	_	_	nnelemen			
y faire	repré	esenter.	. Vo	us vo	udre	ez bier	n confirm	ner v	otre p	articip	ation ou,	le cas	échéant	, celle de
votre r	eprés	entant	aup	rès d	e N	Ionsie	ur Jacqu	ies D	Ourose	lle pai	téléphoi	ne (01.	40.15.36	6.61), pai
courrie	r élec	troniqu	ıe (ja	acques	s.du	roselle	@culture	e.gou	v.fr) o	u par t	élécopie (	(01.40.1	5.36.76	.).
	Mes	servic	ces	sont	à	votre	disposi	tion	pour	tous	renseign	ement	complé	ementaire

Jean-Luc Boursier Délégué général

## II/ Positionnement dans l'environnement du ministère de la culture et de la communication

A/ Développer les acronymes et sigles suiv	ants :						
SG:							
DGCA:							
DGMIC :							
DGPAT:							
DGLFLF:							
DRAC:							
STAP:							
B/ Entourer la bonne réponse :							
Les STAP sont-ils intégrés dans les DRAC ?	OUI		NON				
C/ Citer trois manifestations culturelles ministère de la culture et de la communication :	d'intérêt	national	initiées	et	soutenues	par	le
1 -							
2 -							
3 -							

## III/ Positionnement dans l'environnement de la fonction publique

A/ Hiérarchisation des normes : classer par ordre d'importance décroissant : l'arrêté, la circulaire, la loi, le décret, la loi organique, la décision.
-
-
<del>-</del>
-
-
-
B/ Développer les acronymes et sigles ci-dessous et citer, à titre d'exemple, le nom d'un établissement pour chacun d'entre eux :
- EPA :
Nom d'un établissement EPA :
- EPIC :
Nom d'un établissement EPIC :
- EPCC :
Nom d'un établissement EPCC :
C/ Citer un droit et une obligation du fonctionnaire :

#### IV/ Étude de cas :

Vous êtes affecté(e) au bureau du personnel d'un musée en région.

L'équipe d'accueil, de surveillance et de magasinage est composé de 50 personnes physiques.

Deux agents sont à temps partiel à 50%, cinq agents sont à temps partiel à 80%, un est à temps incomplet à 60% et un dernier est à temps incomplet à 40%.

Le roulement de cet effectif, réparti en équipes, permet au musée d'être ouvert six jours sur sept, le mardi étant fermé. Malgré un total d'arrêt de travail (pour raison médicale) par an de 700 jours, le roulement de cet effectif est possible.

Votre plafond d'emploi est atteint et vous devez, dorénavant, ouvrir le mardi.

Questions:		
A/ Définir le sigle ETP.		

B/ Exprimer l'effectif total en ETP, et développer votre réponse.

C/ La durée légale du travail est de 7 heures quotidiennes, 35 heures hebdomadaires, 1607 heures annuelles.

Transformer ces 700 jours d'arrêt de travail en ETP, sachant que les personnes en arrêt sont à temps complet. Vous développerez votre réponse et ne retiendrez pas les décimales.

D/ Pour couvrir l'ouverture de certains musées publics le mardi, que proposez-vous ? (répondre en 10 lignes maximum).